

Les fonctionnaires sont plus nombreux à travailler le dimanche que les salariés du privé

24 oct. 2014, PAR Raphaël Moreaux - REVUE ACTEURS PUBLICS

36,5 % des fonctionnaires ont travaillé le dimanche en 2013, contre 25,9 % des salariés du privé. Ils sont en revanche moins nombreux à être exposés à des contraintes de rythme ou d'intensité au travail, selon le rapport sur l'état de la fonction publique publié en annexe du projet de loi de finances 2015.

Les "jaunes" budgétaires annexés aux projets de loi de finances (PLF) constituent chaque année une mine d'informations intéressantes pour les observateurs de la vie publique. Le rapport sur l'état de la fonction publique et les rémunérations du PLF 2015 ne fait pas exception. Reprenant les conclusions d'enquêtes de l'Insee, de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et de la Dares, service du ministère du Travail, il livre une série de statistiques qui éclairent les conditions de travail des fonctionnaires.

Plus du tiers des agents ont travaillé le dimanche en 2013

Toutes fonctions publiques confondues, 36,5 % des agents ont travaillé le dimanche en 2013, même occasionnellement, contre 25,9 % des salariés du privé. *"Les familles de métiers les plus confrontées au travail le samedi et le dimanche sont les familles soins [64 % des agents hospitaliers, ndlr], sécurité-défense et justice"*, détaille le rapport. Les fonctionnaires sont aussi plus nombreux à travailler la nuit (17,5 %, contre 14,9 % dans le secteur privé).

Des contraintes de rythme de travail plus faibles

Délais serrés, surveillance permanente de la hiérarchie, dépendance vis-à-vis du travail des collègues : 28,4 % de l'ensemble des fonctionnaires déclaraient en 2013 avoir au moins trois contraintes de rythme de travail, contre 37,3 % dans le privé. Là aussi, la fonction publique hospitalière est la plus touchée (40,4 %). En revanche, les agents publics connaissent une intensité de travail plus élevée : 39,4 % d'entre eux déclarent *"ne pas pouvoir interrompre momentanément le travail quand ils le souhaitent"*, contre 27,7 % au sein du secteur privé.

Record d'arrêts pour congé maladie à la Caisse des dépôts

Le rapport sur l'état de la fonction publique du PLF 2015 s'intéresse aussi au nombre d'arrêts pour congé maladie dans les ministères, à partir d'éléments disponibles sur l'année 2012. Et la palme revient cette année-là à la Caisse des dépôts, où les agents ont en moyenne posé 18,1 jours d'arrêt. Suivent ensuite le ministère du Travail (16,5) – qui enregistre aussi le plus grand nombre de congés pour maladie grave (7,5) – , puis le ministère de la Défense (14,5) et les ministères de l'Économie et des Finances (14,4). C'est au Conseil d'État que les arrêts sont les moins nombreux (9,3).

Plus de 16 000 accidents du travail dans la police

Les chiffres du jaune budgétaire sur les accidents du travail par ministère sont à prendre avec prudence. Leur nombre dépend forcément des effectifs et l'ensemble des agents de chaque administration n'a pas toujours pu être couvert par l'étude. On notera cependant que 16 153 accidents de travail ont été notifiés en 2012 parmi les effectifs de police, bien loin devant le deuxième ministère le plus touché, celui de l'Éducation nationale (8 241 accidents).

Raphaël Moreaux